



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00694010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 06/10/2022

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET : 46. Congrès - Attribution de subventions - Cinquième répartition au titre de l'année 2022

Délibération n° 2022/006940

**Congrès
Attribution de subventions
Cinquième répartition au titre de l'année 2022**

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

| | Date | Avis |
|-----------------|-------------|-------------------|
| Commission n° 1 | 15/09/2022 | Favorable unanime |

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions à une demande universitaire dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques pour un montant de 7 000 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Colloques universitaires

1 500 euros pour RENATACH/CNRS qui organise du 28 novembre au 02 décembre 2022 le colloque Les Journées Nationales sur les Technologies Emergentes (JNTE).

Les Journées Nationales sur les Technologies Emergentes (3 jours) sont des journées à visée interdisciplinaire autour des micro et nanotechnologies. Leur objectif principal est de réunir les principaux acteurs de la communauté scientifique francophone experts en la micro-nano-fabrication, et qui développent des applications dans les domaines de l'optique, de la photonique, de la physique des nanostructures, de l'électronique, de la chimie, de la biologie...

Avant le colloque, l'école de microtechnologie « Micro- et nano-structuration » (2 jours, cours et travaux pratiques en salle blanche) pour techniciens, ingénieurs, doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs sera organisée pour :

- Mettre en œuvre des connaissances en chimie, science des matériaux, microtechnologies et physique pour les futurs développements en photonique (approche pluridisciplinaire) ;
- Donner une vue globale des différentes méthodes d'intégration et structuration des composants nanophotoniques, leurs avantages et inconvénients ;
- Initier, à travers des ateliers, aux techniques d'intégration hétérogène et de micro et nanostructurations.

Les JNTE 2022 sont la septième édition de la conférence, organisée à la capitale des microtechniques - Besançon, après les JNTE'19 qui se sont déroulées à Grenoble, JNTE'17 à Orléans, JNTE'15 à l'Ecole Centrale de Lyon, JNTE'13 à Evian, JNTE'10 à l'Ecole Polytechnique de Palaiseau et JNTE'08 au LAAS-CNRS à Toulouse.

Le colloque se déroulera sur 5 jours.

150 participants sont attendus à l'ENSM de Besançon, environ 500 nuitées.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 26 500 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.0022164.10036.

500 € pour l'Institut des Sciences et des techniques de l'Antiquité qui organise les 7 et 8 octobre 2022 le colloque « L'Adriatique entre l'Antiquité tardive et haut Moyen Age - espace d'échange d'idées et de modèles ».

Ce colloque international vise à contribuer à la connaissance de la zone Adriatique dans l'Antiquité et haut Moyen Âge en présentant des résultats des recherches au niveau doctoral. Cette rencontre sera une occasion d'échanger de pratiques et de savoirs entre les doctorant-jeunes chercheurs et les chercheurs confirmés, spécialistes de l'histoire de l'Adriatique. En adoptant une approche interdisciplinaire, les chercheurs s'engageront dans une discussion sur les multiples défis posés par la complexité historique de la région de l'Adriatique. L'objectif est, dans un premier lieu, de donner l'opportunité aux doctorants en histoire, en archéologie et en histoire de l'art, inscrits aux universités françaises (Université Bourgogne-Franche-Comté, Université Aix-Marseille) croates (Université de Zagreb, Université de Split) et italiennes (Università di Firenze, Pisa, Siena) de présenter leurs recherches sur la région de l'Adriatique. A l'occasion de ce colloque, ils s'engagent à une discussion collective entre les doctorants et les chercheurs confirmés les historiens et les archéologues, qui travaillent activement sur la recherche de la région Adriatique. Ce sera également l'occasion d'un échange d'idées entre doctorants au niveau international, créant ainsi une sorte de réseau entre les universités et les laboratoires français, croates et italiens. Les actes du colloque seront publiés au sein de la collection du laboratoire Institut des Sciences et des Techniques de l'Antiquité et des Presses universitaires de Franche-Comté. Le colloque international organisé à Besançon présente un projet qui sera poursuivi l'année prochaine en organisant un suivi à l'université de Zagreb en Croatie.

Le colloque se déroulera sur 2 jours.

70 participants sont attendus à l'UFR SLHS, à Besançon. (16 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement européen est de 4 940 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.0022164.10036.

5 000 € pour le Bureau des Etudiants Staps Bisontins qui organise du 20 au 23 octobre 2022 le 47^{ème} congrès de l'ANESTAPS.

Le Bureau Des Étudiants des STAPS Bisontins est une association étudiante située au sein de l'UFR STAPS de Besançon. Cette association dynamise la vie étudiante Franc-Comtoise depuis plus de 25 ans et s'investit au quotidien afin d'améliorer les conditions de vie, d'études mais également l'avenir professionnel de l'ensemble des étudiants dans le champ du sport et de l'animation en Franche-Comté.

L'association adhère depuis 23 ans maintenant à l'ANESTAPS, l'Association Nationale des Etudiants en STAPS. Deux fois par an, l'ANESTAPS organise un Congrès, temps fort de sa démocratie interne, permettant de réunir 450 étudiants en STAPS engagés associativement partout en France métropolitaine mais également depuis les outre-mer.

Cette année, le Bureau des Étudiants des STAPS Bisontins a été choisi afin d'organiser le deuxième Congrès annuel de l'ANESTAPS. Cet événement se déroulera du jeudi 20 octobre 2022 au dimanche 23 octobre 2022. Ils organiseront, durant ces quatre jours des moments de formation destinés à sensibiliser les étudiants à l'engagement associatif, aux thématiques de Transition écologiques ou

encore de lutte contre les discriminations, des temps pléniers afin de créer des échanges entre sport et le développement durable par exemple. Ainsi qu'une assemblée générale de passation permettant de renouveler les membres du Bureau National de l'ANESTAPS, mais également des moments de convivialité et de cohésion afin de permettre aux participants de découvrir les particularités de notre territoire.

Depuis 2017, l'association n'avait pas eu l'opportunité d'organiser un événement d'une telle envergure. C'est pourquoi elle souhaite mettre à l'honneur le territoire Franc-Comtois en organisant l'ensemble des activités et des temps formels au sein de lieux emblématiques tels que l'Université de Franche-Comté, qui fêtera dans quelques mois ses 600 ans, mais également le Palais des Sports, Micropolis et éventuellement la Citadelle de Besançon ou le grand Kursaal.

Le congrès se déroulera sur 4 journées.

400 participants sont attendus à l'UFR STAPS, le Palais des sports et Micropolis. (1 200 nuitées).
Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement national est de 88 297,83 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 5 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036.

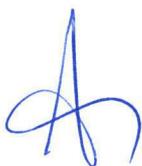
En cas de non tenue du Congrès / de la Manifestation, le montant versé ne pourra excéder 60 % de la subvention allouée (sauf production de justificatifs de dépenses attestant de dépenses supérieures).

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de ces subventions pour un montant total de 7 000 € dans les conditions précisées dans le présent rapport :

- 1 500 € à RENATECH/CNRS
- 500 € à l'institut des sciences et des techniques de l'Antiquité
- 5 000 € au Bureau des Etudiants Staps bisontins.

Mmes Anne VIGNOT (1), Karine DENIS LAMIT (2), Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1) et MM. Anthony POULIN (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (2), Yannick POUJET (1), Nicolas BODIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 10

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.